



RT France : laisser l'Arcom enquêter de façon contradictoire

Le SNJ-CGT, qui condamne l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie, apporte son soutien au peuple ukrainien et aux journalistes de toutes nationalités, qui y exercent leur mission dans des conditions difficiles et dangereuses.

Il apporte également son soutien aux journalistes russes, face à la volonté de Vladimir Poutine de leur dicter les mots qu'ils pourraient ou non utiliser pour décrire la guerre en cours en Ukraine.

Le traitement médiatique de cette guerre déclenche de nombreuses réactions. Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a ainsi annoncé sa volonté d'« interdire dans l'UE la machine médiatique du Kremlin », en visant notamment « les médias d'État Russia Today et Sputnik », alors même que l'UE n'en a pas la compétence. De son côté, Josep Borrell, le chef de la diplomatie européenne, promet de « tuer ce serpent dans son nid ».

RT a déjà été interdite par le régulateur allemand des médias. En France, le sénateur centriste Laurent Lafon, parmi d'autres, a réclamé que l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle, ex-CSA) suspende immédiatement son autorisation d'émettre.

L'analyse du contenu de l'antenne de RT France de ces derniers jours, effectuée par Télérama ([lire ici](#)), rappelle que la chaîne - dans la bouche de certains de ses journalistes ou d'« experts » invités - a incontestablement repris des « éléments de langage » du pouvoir russe et défendu des thèses pour le moins discutables.

Cela vaut-il ces demandes pressantes d'arrêt de diffusion de RT France, qui compte une rédaction d'une centaine de journalistes ? Il est paradoxal, au nom d'un manque de pluralisme sur cette antenne, d'en demander l'interdiction. Comme la Fédération européenne des journalistes (FEJ), à laquelle il appartient, le SNJ-CGT s'inquiète de cette demande de disparition sans autre forme de procès. « Fermer un média est un acte grave, qui doit reposer sur des preuves solides et de lois, afin d'éviter l'arbitraire », commente Ricardo Gutiérrez, secrétaire général de la FEJ, interrogé par Arrêt sur images.

La loi permet de « résilier la convention d'une chaîne de TV contrôlée par un Etat étranger mais seulement en cas d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation », rappelle de son côté Marc

Rees, rédacteur en chef de Next INpact, cité par *Les Echos*.

En dehors de ce cas, seul le non-respect de la convention, qui lie la chaîne à l'Arcom et définit ses obligations, peut entraîner des sanctions : rappel à la réglementation, mise en garde, mise en demeure ou interdiction de diffusion.

Des plaintes, déposées ces derniers mois contre RT France, sont en cours d'instruction par l'Arcom. Ces dernières, ainsi que celles déposées ces derniers jours, doivent donner lieu à une enquête contradictoire, en toute indépendance, de la part de l'Arcom, qui estimera si des sanctions sont justifiées.

C'est ni plus ni moins ce que demande le collectif Stop Bolloré, dont le SNJ-CGT est un des initiateurs, concernant CNews : que cette dernière respecte son cahier des charges (lire "[Appel Stop Bolloré : pour une information libre](#)").

Montreuil, le 28 février 2022.